

## Aux référent.e.s d'établissements et secrétariats (4.2.1)

### Recommandations importantes pour les établissements scolaires

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir prendre note des recommandations ci-après :

#### 1) Inscriptions en ligne via [www.profafa.ch/pes](http://www.profafa.ch/pes) :

- Contrôler et mettre à jour la fiche de votre établissement notamment les horaires spécifiques à vos bâtiments scolaires ;
- Sur la fiche d'inscription,
  - Soit indiquer toutes les possibilités par classe et le Service d'éducation sexuelle vous proposera une planification.
  - Soit contacter le Service d'éducation sexuelle pour convenir des dates d'intervention et c'est le-la référent.e de l'établissement qui planifie les cours avec les dates décidées. Pour rappel, un cours d'éducation sexuelle dure deux périodes consécutives ;
- Vous trouverez ci-jointe une grille à faire compléter par les enseignant.e.s afin qu'ils-elles puissent vous informer de leurs indisponibilités ponctuelles ou régulières. Cela évitera que nous recevions des demandes de changements après la planification. Ces grilles ne sont pas à renvoyer au Service d'éducation sexuelle ;
- Le référentiel des procédures validées par la DGEJ est accessible via le lien suivant : <http://www.profafa.ch/es/referentiel/>

#### 2) Particularités d'intervention :

- Tous les 2 ans dans les classes entières des classes multi-âges 3-4P et 5-6P ;
- Chaque année dans les classes COES, 2x2 périodes à une semaine d'intervalle ;
- N'oubliez pas de nous communiquer sur la fiche d'inscription les dates précises des voyages d'études, camps de ski, joutes sportives, spectacles, ECR, conférences des maître·esse·s
- Nous vous prions de ne pas ajouter aux classes habituelles des élèves d'autres classes ;
- Planifier les cours dans les classes d'accueil dès avril, les élèves ayant une meilleure maîtrise du français qu'en début d'année scolaire ; merci de nous indiquer les groupes (max. 12 élèves).

#### 3) Soirée de parents :

- Les soirées de parents sont planifiées les lundis et mardis de 19h30 à 21h30. Nous vous prions de nous indiquer le bâtiment et la salle prévus pour cette prestation ;
- Il est **indispensable qu'un·e représentant·e de l'école** (directeur·rice, doyen·ne, infirmier·ère scolaire, délégué·e PSPS) **soit présent·e pour accueillir notre éducateur·rice/formateur·rice et les parents.**